



Rôle du président association

Par **Antonio Frascaria**, le **14/03/2017** à **07:18**

Dans un contexte précis, le président d'une association constituée par 10 propriétaires de villas, a pris la décision (sans informer et sans avoir l'accord des propriétaires) d'engager un avocat pour se faire assister dans un rendez-vous avec la Mairie concernant une question relative au parking du lotissement.

Étant trésorier je refuse ce principe d'imposer un avocat dans un rendez-vous informel et d'autre part les honoraires seront prélevés sur le compte de l'association sans que les membres soient d'accord et informés.

Merci de m'éclairer à ce sujet

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **14/03/2017** à **14:28**

Bonjour,

Il s'agit d'un lotissement ou non ?